



DIPLÔME

Master Sciences, technologies, santé mention géographie, aménagement, environnement et développement parcours Identification, aménagement et gestion du foncier

Code : MR11501A



→ Niveau d'entrée : Bac + 3, Bac + 4
↔ Niveau de sortie : Bac + 5
🕒 ECTS : 120

Déployabilité

Formation initiale : Formation pouvant être suivie par des étudiants

Objectifs pédagogiques

La formation a pour objectif de donner aux étudiants une formation approfondie en foncier et en droit, tout en leur apportant une formation solide dans les domaines scientifiques de la géomatique ainsi qu'en aménagement et urbanisme. Il s'agit de former des professionnels du droit rompus et ouverts à la pluridisciplinarité et en capacité de traiter, de manière cohérente, l'ensemble des problèmes qui se présentent dans le cadre des opérations d'aménagement (topographie, bornage, droit des biens, urbanisme, droit de l'urbanisme).

A l'issue de la formation, les diplômés doivent être aptes à concevoir et à conduire des projets qui comportent nécessairement une dimension urbaine et environnementale, mais aussi une dimension scientifique forte. L'objectif est aussi de faire évoluer les pratiques, notamment de la profession de Géomètre-expert, en apportant des connaissances et des compétences nouvelles.

Le principal secteur d'emploi visé est la profession de géomètre-expert, profession libérale dont l'activité est encadrée par la loi.

Compétences et débouchés

Le Master « Identification, Aménagement et Gestion du Foncier » (appelé plus couramment « Master foncier ») permet d'obtenir une formation approfondie en droit, en aménagement et en urbanisme, tout

en offrant une formation solide dans les domaines scientifiques liés à la mesure de la forme et du relief de la terre (topographie, lasergrammétrie, photogrammétrie, géodésie, ...).

Il permet ainsi aux diplômés, grâce à cette formation pluridisciplinaire, de s'adapter par la suite aux différents professionnels rencontrés dans les milieux du foncier, de l'aménagement et de l'urbanisme (juristes, urbanistes, géomètres, bureaux d'études, collectivités, ...) ainsi qu'aux évolutions tant juridiques, techniques que technologiques (scanner, drone, BIM...).

Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

Modalités de validation

Examens écrits et oraux, TD notés, projets, rapports, posters, carnet de voyage, ...

Stages :

La formation prévoit des stages obligatoires en milieux professionnels pour acquérir de l'expérience et se confronter au monde de l'entreprise tant en première année qu'en deuxième année.

En Master 1, stage de 8 semaines (sur une thématique professionnelle identifiée pendant le stage)

En Master 2 : stage de 5 mois qui consiste notamment en la rédaction d'un mémoire de fin d'études au sein d'une structure d'accueil sur un sujet mêlant à la fois dynamique de recherche académique et confrontation aux besoins professionnels.

Prérequis et conditions d'accès

Le **Master 1** est accessible sur dossier puis oral de motivation :

- aux titulaires d'une licence de droit, de géographie, d'aménagement, d'urbanisme ou dont le niveau juridique et/ou scientifique sera jugé suffisant ;
- aux titulaires d'une licence professionnelle dans les domaines de l'aménagement, du foncier, de la topographie ou de la géomatique.

Le **Master 2** est accessible :

- aux titulaires du Master 1 ;

Candidatures (candidats UE) à faire parvenir via la plateforme ministérielle 'Mon Master'.

Autres candidats par la plateforme Campus France via "Etudes en France" (quand les partenariats existent) ou envoi directement du dossier à l'ESGT en l'absence d'un tel partenariat.

Modalités de candidature :

L'admission en « Master foncier », comporte deux phases :

- une phase préalable d'admissibilité qui est conditionnée par l'examen d'un dossier de candidature (à déposer pour les candidats UE sur la plateforme "Mon master") ;
- une phase d'admission consistant, dès lors que le dossier est retenu, en un oral d'entretien visant à s'assurer notamment de la motivation du candidat (cet entretien, pour les candidats UE, s'effectue via la plateforme "Mon Master" en visio).

MENTIONS OFFICIELLES

Code RNCP

39194

Date d'enregistrement au RNCP

30/05/2025

Date de l'échéance de l'enregistrement au RNCP

31/08/2030

Mots-clés

[Immobilier](#)

[Environnement et prévention des risques](#)

[Géomatique](#)

[Droit immobilier](#)

[Droit de l'urbanisme](#)

[Aménagement du territoire](#)

Informations complémentaires

Type de diplôme

[Master](#)

Codes ROME

Géomètre-topographe[F1107]

Géomètre[F1107]

Géomètre expert / experte[F1107]

Formacode

Géomatique [12232]

Cartographie [12205]

Aménagement territoire [12534]

Développement durable [12522]

Code du parcours

MR11501

URL externe

<https://www.esgt.cnam.fr/admissions/masters/master-identification-amenagement-e...>

Modules d'enseignement

M1

- [Anglais](#)
- [Atelier et voyage d'urbanisme](#)
- [Cadaastre](#)
- [Communication et management](#)
- [Contrats spéciaux](#)
- [Culture scientifique et professionnelle](#)
- [Délimitation 1 \(bornage\)](#)
- [Droit de l'environnement](#)
- [Droit de l'urbanisme](#)
- [Droit des biens](#)
- [Droit des obligations contractuelles et extra-contractuelles](#)
- [Droit public \(Droit administratif\)](#)
- [Espaces urbains \(Aménagement et urbanisme\)](#)
- [Géodésie. GNSS](#)
- [Paysages et territoires ruraux](#)

- [Projet d'aménagement et SIG](#)
- [Propriété publique](#)
- [Publicité foncière](#)
- [Référentiel foncier et juridique \(Introduction générale au droit\)](#)

- [SIG et Analyse spatiale](#)
- [Stage en milieu professionnel](#)
- [Topographie 1](#)
- [Voirie et réseaux divers](#)

M2

- [Bornage et délimitation 2](#)
- [Copropropriété et division en volumes](#)
- [Diagnostics](#)
- [Droit de l'aménagement](#)
- [Droit de la commande publique](#)
- [Droit de la construction](#)
- [Estimation immobilière](#)
- [Fonctionnement des collectivités publiques](#)
- [Gestion et entremise immobilières](#)

- [Imagerie et télédétection](#)
- [Initiation à la recherche](#)
- [Maquette numérique / BIM](#)
- [Problématiques foncières](#)
- [Projet pré-professionnel](#)
- [Stage et mémoire](#)
- [Topographie 2](#)
- [Urbanisme approfondi](#)
- [Vie et gestion de l'entreprise](#)

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.

Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.

Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.

Information non disponible, pour plus d'information veuillez [contacter le Cnam](#)